



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 27 septembre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

Dans le contexte du ralentissement de l'activité sur le marché immobilier dans son ensemble au cours des deux dernières années, un certain nombre d'entreprises de promotion et de construction ont connu des difficultés financières. Certaines de ces affaires ont été relayées par la presse, à l'instar de la faillite et de la série de litiges impliquant le constructeur immobilier Cenaro, du cas de Qbic ou encore la faillite de Greenfinch. On entend également de manière régulière que des acheteurs de contrats VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) sont confrontés à des situations d'inexécution de leurs contrats, à savoir des appartements inachevés ou construits de manière défailtante.

Afin de mieux cerner les répercussions du contentieux en la matière ainsi que d'évaluer les besoins d'adaptation réglementaires dans l'intérêt des consommateurs et du marché, nous souhaitons avoir des réponses aux questions suivantes:

- Combien de vendeurs de produits VEFA ont fait faillite ou ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire ou autre mesure d'insolvabilité au cours des dix dernières années ?
- Combien de promoteurs immobiliers ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire ou autre mesure d'insolvabilité au cours des dix dernières années ?
- Combien d'entreprises de construction ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire ou autre mesure d'insolvabilité au cours des dix dernières années ?
- Combien d'actions civiles ou pénales liées à une exécution tardive, fautive ou frauduleuse dans le contexte des projets VEFA ont été intentées au cours des dix dernières années ?
- Combien de ces affaires sont à cette date encore pendantes ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Paulette Lenert
Députée

Franz Fayot
Député